

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2021-07.04//006 Portant Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020



CONSEIL
D'ADMINISTRATION
Séance du 07/04/2021
à 10H00
Salle 45

Date de la convocation :
1^{er} avril 2021

Date d'envoi :
1^{er} avril 2021

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	3
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	4
Suffrages exprimés	3
Vote : - Pour :	3
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 07 avril 2021 à 10H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour la CTM :

- Monsieur Lucien ADENET
- Madame Lucie LEBRAVE

Pour CAESM :

- Monsieur Steeve ALLLONGOUT, suppléant de Monsieur José MIRANDE

Pour la paierie Territoriale :

- Madame Marie OSTALIE - MORVILLIER

Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

- Monsieur Alex MARIE-CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés :

Pour la CTM :

- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE
- Monsieur Louis BOUTRIN

Pour la CACEM :

- Monsieur Didier LAGUERRE

Pour CAP NORD :

- Madame Chantal MAIGNAN

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'Administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE
- Des membres de l'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT



AL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-30.01/002 du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-29.06/018 du 29 juin 2020 portant désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de la Régie des Transports de Martinique n° RTM/2020-09.10//011 du 9 octobre 2020 portant élection du Président de l'EPIC Régie des Transports de Martinique ;

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration décide de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021 et à son affectation conformément au tableau ci-dessous.

Section d'exploitation	
Recettes totales d'exploitation	10 906 590,36
Dépenses totales d'exploitation	8 305 132,37
Résultat de l'exercice	2 601 457,99
Résultat net d'exploitation reporté N-1	0,00
Résultat à affecter (I)	2 601 457,99
Recettes reportées	0,00
Dépenses engagées non mandatées	-193 503,47
Résultat cumulé de l'exercice	2 407 954,52
Section d'investissement	
Recettes totales d'investissement	0,00
Dépenses totales d'investissement	14 206,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	-14 206,39
Résultat net d'investissement reporté N-1	0,00
Résultat net d'investissement	-14 206,39
Recettes reportées	0,00
Dépenses reportées	-867 763,40
Besoin de Financement (II)	881 969,79

AL

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Résultat à affecter de la section d'exploitation	2 601 457,99
Affectation du résultat (R 1068)	1 481 969,79
Déficit d'investissement reporté (D 001)	14 206,39
Report à nouveau à constater en section d'exploitation (R 002)	1 119 488,20
Besoin de financement après affectation des résultats	0,00

Article 2 : Le Directeur général est dûment habilité à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres avec trois (3) voix, en sa séance du 07/04/2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fort-de-France, le 09 avril 2021



**Le Président du Conseil
d'Administration de la Régie des
Transports de Martinique**

